



UNIVERSITÉ
LAVAL

École supérieure
d'études internationales

Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) 2023-2024

Doctorat en études internationales
pour les étudiants admis à partir de l'automne 2023

1. Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

Les bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ont pour objectif de faciliter la progression des études, de l'admission jusqu'à l'obtention du diplôme. Ces bourses d'excellence permettent de témoigner de la réussite de jalons dans les temps prescrits au sein du programme de doctorat et visent spécifiquement les étapes où le risque de délai ou d'abandon est le plus élevé. En cela, ces bourses rejoignent les objectifs institutionnels de réduction de la durée des études et d'augmentation du taux de diplomation.

Ainsi, tout étudiant admis au doctorat en études internationales et inscrit à temps complet de manière ininterrompue (automne, hiver et été) se voit accorder, sous réserve de la disponibilité des fonds, une série de primes étalées en fonction des différentes étapes charnières du programme. Ces bourses à la progression sont basées sur un calendrier raisonnable et non une incitation à une rapidité excessive.

Conditions générales

Pour être admissible à ces bourses, la personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) à la session d'attribution de la bourse;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 12 sessions d'inscription dans le programme de doctorat;

Tableau des bourses et conditions d'admissibilité

Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant. Le soutien total accordé à la personne admissible est de 16 000\$.

Le compteur de session est basé sur le nombre de sessions écoulées depuis le début de l'inscription. L'étape doit être réussie avant la fin de la session indiquée.

Programme de bourse de réussite au doctorat de la FESP octroyées aux étudiantes et étudiants de la FSS

Programme des bourses de doctorat, d'une valeur totale de 16 000\$	Bourse pour la réussite d'une étape significative 33ETAP	Bourse de l'examen de doctorat (volet rétrospectif) 33EXAR	Bourse de l'examen de doctorat (volet prospectif) 33EXAP	Bourse de rédaction 33RED1	Bourse de dépôt initial 33DEPI
	3 500 \$	2 000 \$	2 000 \$	5 000 \$	3 500 \$
Doctorat en études internationales (D-ETII)	SESSION 2 Réussir 12 crédits du programmes	SESSION 5	SESSION 8	SESSION 10	SESSION 13

Exceptions

- Si le délai d'une étape n'est pas respecté, l'étudiante ou l'étudiant est néanmoins admissible à obtenir le financement des étapes subséquentes.
- L'étudiante ou l'étudiant qui est retardé dans le cheminement de ses études ou qui les suspend temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (le touchant lui-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate) ou de tout autre motif exceptionnel peut s'adresser à sa direction de programme pour qu'on lui accorde une dérogation aux délais normalement impartis. Il devra fournir des pièces justificatives pertinentes.
- Si une session ou une année de scolarité préparatoire est prévue, l'étudiante ou l'étudiant profitera d'un arrêt du compte des sessions d'une ou deux sessions, tout dépendamment de la durée de sa scolarité préparatoire.
- Un changement de programme au sein d'un même cycle d'études (45 crédits minimum), ne ramène pas à zéro le compte des sessions. Or, la réalisation d'un

- 2e diplôme d'un même cycle d'études ramène à zéro le compte des sessions si l'étudiant(e) a diplômé dans le cadre de son 1^{er} programme d'études.
- L'arrêt des études pour 1 à 2 sessions consécutives n'entraîne pas l'arrêt du compteur des sessions.
 - L'arrêt des études pour un minimum de 3 sessions consécutives entraîne l'arrêt du compteur des sessions, lequel indiquera le compte de la dernière session d'inscription.
 - Pour les cotutelles, si le cheminement diffère de celui au plan de soutien, l'étudiante ou l'étudiant doit en aviser sa direction programme et convenir avec la personne responsable du soutien financier (bourses.esei@ulaval.ca) des modalités.

Procédure pour obtenir les différents versements de la bourse

La personne doit effectuer la demande avant la fin de la session à laquelle l'étape est complétée.

1. Accéder à la plateforme du [programme de bourse de réussite](#).
2. Saisir votre IDUL et votre mot de passe. Utilisez les mêmes informations que celles pour vous connecter à monPortail.
3. Sélectionner « Remplir » à côté de l'étape pour laquelle vous demandez une bourse.
4. Remplir tous les champs requis dans le formulaire.
5. Appuyer sur « Envoyer... » pour soumettre votre demande.

Personne-ressource

Les étudiantes et étudiants peuvent écrire à l'adresse bourses.esei@ulaval.ca en précisant « bourse FESP » dans l'objet de leur message.

Modalités d'attribution des bourses

Au début de chaque année universitaire, il est fortement recommandé de consulter le calendrier des étapes à franchir dans le cadre de son programme d'études, et les modalités qui s'appliquent à chacune, en accédant à son [dossier en ligne](#).

L'étudiante ou l'étudiant est invité à présenter son plan à sa direction de recherche pour information et discussion au besoin. L'étudiante ou l'étudiant a la responsabilité de réclamer le montant associé à une étape avant la date limite prévue pour cette étape, et ce en vertu des modalités qui s'appliquent. Il est fortement recommandé de remplir le formulaire « Demande de bourse » le plus tôt durant la session, et ce, même si le jalon ne sera complété que plus tard.

La personne étudiante a jusqu'à la dernière journée de la période d'examens de la session indiquée dans le calendrier universitaire pour envoyer le formulaire « demande de bourse ».

Une fois rempli et envoyé, le formulaire est approuvé par trois instances :

1. L'agente à la gestion des études responsable du programme
2. La direction de programme
3. La direction de l'école supérieure d'études internationales

DÉLAI DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE :

Toutes les demandes de paiement ne seront autorisées par la direction de l'école supérieure d'études internationales qu'au lendemain de la date limite d'abandon sans mention d'échec. Pour connaître cette date, il suffit de consulter le [calendrier universitaire](#).

Une fois approuvée par la direction, la demande est acheminée au service des ressources humaines qui procédera à son traitement en vue du versement de la bourse à l'intérieur d'un délai de 30 jours ouvrables.

Versement d'une bourse

Le versement des bourses peut se faire par l'envoi d'un chèque par la poste, à l'adresse indiquée dans le dossier de la personne étudiante ou par dépôt direct dans son compte bancaire.

- Pour adhérer au dépôt direct, veuillez remplir et signer le formulaire.
- Joindre un spécimen de chèque bancaire personnalisé sur lequel est inscrit SPÉCIMEN.
- Retourner le formulaire et le spécimen de chèque à l'adresse vrrh@vrrh.ulaval.ca

Pour toute question en lien avec le type de paiement de votre bourse, communiquez avec le Guichet unique de la Direction des services au personnel au 418 656-2131 poste 403718.

Notez que le Vice-rectorat aux ressources humaines vous transmettra automatiquement un courriel vous informant d'un paiement de bourse dans votre compte bancaire.

Cette démarche ne sera réalisée qu'une seule fois, soit au moment où vous prévoyez faire une première demande de bourse. Pour connaître l'état du versement d'une bourse, uniquement dans le cas où votre dossier indique que l'étape a été approuvée, communiquez avec le guichet unique des ressources humaines au vrrh@vrrh.ulaval.ca ou au 418-656-2131 poste 403718.

2. Autres sources de financement

Autres bourses de l'Université Laval

Durant le cadre de votre programme de doctorat en études internationales, il est possible de réaliser un travail de recherche ou une collecte de données ou tout autre projet de recherche en lien avec votre thèse, à l'extérieur du Québec. Vous pourriez bénéficier d'un soutien financier pour vous aider à le réaliser. Pour obtenir plus d'information, consultez le site web du Bureau international de l'Université Laval à l'adresse suivante : <https://www.ulaval.ca/international/mobilite/etudiants-ulaval/projet-de-stage-ou-de-recherche>

Bureau des bourses et aide financière de l'Université laval

L'Université Laval offre des bourses aux personnes étudiantes (canadiens ou internationaux) inscrites pour la première fois à un programme de doctorat de

l'Université Laval à temps complet. Pour connaître les conditions d'admissibilité, consultez le site du Bureau des bourses et de l'aide financière :
<https://repertoire.bbaf.ulaval.ca/>

Bourses de l'école supérieure d'études internationales

Quelques bourses sont spécifiquement réservées à nos étudiants. Pour obtenir plus de renseignement, veuillez consulter la liste à l'adresse suivante :
<https://www.esei.ulaval.ca/futurs-etudiants/bourses-et-aide-financiere>